

DEC23237DAJ

Décision du 22 juin 2023 portant renouvellement du mandat de M. Jean-Baptiste HERVOUET en qualité de Directeur adjoint de la Direction du Financement et des Achats (DIFA) et de Directeur adjoint de l'unité n°UAR0236 DiFA

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 4 octobre 2019 portant renouvellement du mandat de M. Jean-Baptiste HERVOUET en qualité de Directeur adjoint de la Direction du Financement et des Achats (DIFA) pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} août 2019,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 28 juin 2021 portant renouvellement du mandat de M. Louis-Augustin JULIEN en qualité de Directeur de la Direction du Financement et des Achats (DIFA) pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2021,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} août 2023, M. Jean-Baptiste HERVOUET, Ingénieur de Recherche hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint de la Direction du Financement et des Achats (DIFA) pour une durée de quatre ans.

Article 2 :

A compter du 1^{er} août 2023, M. Jean-Baptiste HERVOUET, Ingénieur de Recherche hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint de l'unité n°UAR0236 DiFA - Direction Financement et Achats pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 22 juin 2023

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

